



D.2018.12.12.2.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

2 – RESEAU STRUCTURANT**2.7 – Téléphérique Urbain Sud - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Téléphérique Urbain Sud – Autorisation de signer l'avenant n° 3 à la convention n°2012-1004 à conclure avec Tisséo Ingénierie**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Par délibération D.2012.07.12.6.1 en date du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération d'une liaison téléportée entre l'Oncopôle, le CHU Rangueil et l'Université Paul Sabatier pour une enveloppe financière prévisionnelle de 44 Millions d'Euros HT.

Par délibération D.2012.10.03.7.3 en date du 03 octobre 2012, Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Ingénierie par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation de cette liaison téléportée dénommée le Téléphérique Urbain Sud pour un montant global d'opération de 44 Millions d'Euros HT (valeur janvier 2010) dont 2 538 660 euros HT de rémunération pour le mandataire avec un objectif de mise en service début 2020.

Par délibérations D.2013.02.21.10.1 et D.2013.02.21.10.2 en date du 21 février 2013, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les principes d'organisation de la conception et de la réalisation de cette opération et autorisé Tisséo Ingénierie à signer un marché d'assistance technique pour la conception et la réalisation de l'opération du TUS avec le groupement Ingérop/Cabinet ERIC/Cabinet Cabanes.

Il s'en est suivi la réalisation des études préliminaires sur la base du design ambitieux (stations + pylônes) proposé par l'architecte conseil. Elles ont conduit à une estimation de l'opération de 97,8M€ HT dont 80,6 M€ HT pour la partie conception/réalisation.

Par délibération D.2014.12.17.4.1 en date du 17 décembre 2014, le Comité Syndical de Tisséo collectivités a approuvé l'avenant n°1 au présent mandat ayant pour objet :

- de compléter le contenu de la mission du mandataire dans le cadre des études d'avant-projet,
- de modifier la rémunération du mandataire en conséquence.

La rémunération de Tisséo Ingénierie est portée à 2 608 660,00 Euros HT (valeur septembre 2012).

Par délibération n°2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé une actualisation du programme du téléphérique urbain sud pour ouvrir sur les modes possibles sans se limiter au système 3S initialement prévu et s'engager sur un coût global d'opération en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.

Pour réaliser cette opération, le choix s'est donc porté sur un marché global de Conception, Réalisation et Maintenance (CRM) en application des dispositions du Code des marchés publics en vigueur lors de l'engagement de la consultation.

Le budget et le planning prévisionnel du projet ont été modifiés en conséquence. Le budget prévisionnel d'investissement pour cette opération a été fixé à 63 Millions Euros HT (valeur octobre 2015), hors maintenance.

Par délibération D.2016.03.30.4.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'avenant n°2 au présent mandat ayant pour objet de :

- modifier le nom du projet en « Téléphérique Urbain Sud » ;
- intégrer au mandat les évolutions de programmes approuvées par délibération D.2015.10.14.2.2 du Comité Syndical de Tisséo Collectivités ;
- modifier les délais ainsi que la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle ;
- apporter des modifications dans les missions du mandataire ;

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181213-20181212-2-7D-
DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

- adapter la rémunération du mandataire à cette opération ainsi modifiée ;
- compléter les modalités de coordination et de pilotage du projet entre le mandant et le mandataire.

La rémunération de Tisséo Ingénierie a été actualisée et augmentée de 23 663 € HT pour atteindre 2 659 309 € HT (valeur octobre 2015).

Par délibération D.2016.10.19.3.3 en date du 19 octobre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a acté du programme de réalisation du parc relais P+R en lien avec la station TUS Oncopole, pour un montant de 2,5 M€HT (valeur juin 2016).

Par délibération D.2016.12.21.4.1, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à conclure avec le groupement POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI – Sous-traitants : SIGMA COMPOSITE – SEMER – COMAG – YELLOW WINDOW – BIOTOPE – SYSTRA FONCIER – ACOUPLUS – ENGIE INEO, le marché n° 2 2016 12818 M de Conception Réalisation Maintenance concernant du Téléphérique Urbain Sud et selon la technologie « 3S », pour un montant de 92 856 152 € HT (y compris maintenance sur 20 ans).

Par délibération D.2017.11.22.2.3 en date du 22 novembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a acté le point d'information de Tisséo Ingénierie conduisant à implanter la station initialement prévue sur la parcelle du lycée Bellevue plus à l'Est de la route de Narbonne, côté UPS et l'opportunité en découlant de déplacer le garage atelier à UPS pour s'affranchir des potentiels risques liés au Plan de Prévention des Risques Inondation sur la zone Oncopole.

Par délibération D.2018.10.03.2.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la modification de programme de l'opération du Téléphérique Urbain Sud pour un budget de 82,41 M€ HT (valeur octobre 2015) et une mise en service prévue fin 2020.

Le présent avenant n°3 au mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec Tisséo Ingénierie a pour objet :

- D'acter de la modification de programme et du nouveau planning de l'opération ;
- D'actualiser en conséquence le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération ;
- De recalculer en conséquence la rémunération du mandataire.

Modifications du programme de l'opération

Le programme du Téléphérique Urbain Sud a fait l'objet de modifications par délibération n°2018.10.03.2.1 du Comité Syndical de Tisséo Collectivités du 3 octobre 2018.

Ces modifications reportent la mise en service du TUS à **fin 2020** et modifient l'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire comme suit :

Nature des dépenses	Montant €HT avenant 2 (valeur octobre 2015)	Montant €HT avenant 3 (valeur octobre 2015)
Prestations liées à l'investissement (dont rémunération mandataire)	3 400 000	4 300 000
Prestations intellectuelles	4 000 000	4 450 000
Acquisitions foncières	1 000 000	2 600 000
Déviations de réseaux	0	600 000
Conception et Réalisation (hors charges de Maintenance)	27,1 - 43,3M	63 340 000
Opérations d'accompagnement	2,3 - 2,7M	3 520 000
Provisions pour aléas	3,6 - 5,8M	3 600 000
Sous Total	41,4 - 60,2	-
Incidence évolution localisation stations	2,6 - 2,8M	-
Total Opération euros HT (Hors foncier et systèmes)	44-63M	82 410 000

Rémunération du mandataire

La rémunération du mandataire est modifiée afin de tenir compte des modifications de programme et notamment de l'ajout du parc relais Oncopole au programme des opérations d'accompagnement ainsi que de l'allongement du planning de l'opération.

La rémunération du mandataire est augmentée de 462 116 €HT.

La rémunération du mandat passe ainsi de 2 659 309 €HT (valeur octobre 2015) à 3 121 425 €HT (valeur octobre 2015).

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant 3 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Téléphérique Urbain Sud à conclure entre Tisséo Ingénierie et Tisséo Collectivités, et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (Les administrateurs de Tisséo-Ingénierie ne prennent pas part au vote : MM. Lattes, Grass, Mme Traval-Michelet, MM. Briand et Lafon)

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant 3 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Téléphérique Urbain Sud.

Accusé de réception en préfecture
0912569086-20181212-20181212-212-2-7D-
DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit avenant 3 d'un montant de 462 116 €HT.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.

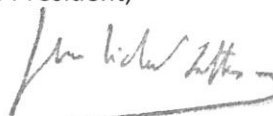
ARTICLE 4 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE TELEPHERIQUE URBAIN SUD

AVENANT 3

N° du contrat

2	0	1	2	-	1	0	0	4
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Avenant n°3

MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE TELEPHERIQUE URBAIN SUD

ENTRE

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur **Jean-Michel LATTES**, son Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2018,

et désigné dans ce qui suit par les mots « Tisséo Collectivités » ou « le maître d'ouvrage ».

D'UNE PART

ET

Tisséo Ingénierie, Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine, Société Anonyme Publique Locale (SPL) au capital de 3 075 300 euros, dont le siège social est à Toulouse, 1, place Esquirol – BP 10416, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse, sous le n° B 408 370 740, représentée par Monsieur **Francis GRASS**, son Président,

et désignée dans ce qui suit par les mots « Tisséo Ingénierie » ou « le titulaire ».

D'AUTRE PART

Par délibération D.2012.07.12.6.1 en date du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération d'une liaison téléportée entre l'Oncopôle, le CHU Rangueil et l'Université Paul Sabatier pour une enveloppe financière prévisionnelle de 44 Millions d'Euros HT.

Par délibération D.2012.10.03.7.3 en date du 03 octobre 2012, Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Ingénierie par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation de cette liaison téléportée dénommée le Téléphérique Urbain Sud pour un montant global d'opération de 44 Millions d'Euros HT (valeur janvier 2010) dont 2 538 660 euros HT de rémunération pour le mandataire avec un objectif de mise en service début 2020.

Par délibération D.2014.12.17.4.1 en date du 17 décembre 2014, le Comité Syndical de Tisséo collectivités a approuvé l'avenant n°1 au présent mandat ayant pour objet :

- *de compléter le contenu de la mission du mandataire dans le cadre des études d'avant-projet*
- *de modifier la rémunération du mandataire en conséquence.*

La rémunération de Tisséo Ingénierie est portée à 2 608 660,00 Euros HT (valeur septembre 2012).

Par délibération D.2016.03.30.4.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'avenant n°2 au présent mandat ayant pour objet de :

- modifier le nom du projet en « Téléphérique Urbain Sud »
- intégrer au mandat les évolutions de programmes approuvées par délibération D.2015.10.14.2.2 du Comité Syndical de Tisséo Collectivités ;
- modifier les délais ainsi que la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle ;
- apporter des modifications dans les missions du mandataire ;
- adapter la rémunération du mandataire à cette opération ainsi modifiée ;
- compléter les modalités de coordination et de pilotage du projet entre le mandant et le mandataire.

La rémunération de Tisséo Ingénierie a été actualisée et augmentée de 23 663 € HT pour atteindre 2 659 309 € HT (valeur octobre 2015).

Le présent avenant n°3 au mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec Tisséo Ingénierie a pour objet :

- D'acter de la modification de programme et du nouveau planning de l'opération
- D'actualiser en conséquence le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération
- De recalculer en conséquence la rémunération du mandataire.

ARTICLE 1 - Modifications du programme de l'opération

Le programme du Téléphérique Urbain Sud a fait l'objet de modifications par délibération n°2018.10.03.2.1 du Comité Syndical de Tisséo Collectivités du 3 octobre 2018. La présente délibération jointe en Annexe 1 au présent avenant vient amender l'annexe 1 de l'avenant 2 au mandat relative au programme du mandat.

S'agissant du planning, l'objectif de mise en service est fixé à fin 2020. Les principaux jalons sont précisés dans la délibération jointe en Annexe 1 au présent avenant.

L'annexe 3 à l'avenant 2 au contrat de mandat est modifiée par l'Annexe 2 au présent avenant.

En outre, compte tenu des modifications de programme, l'article 22.3 « retard et anticipation du planning » du mandat modifié par l'avenant n°2 devient sans objet.

ARTICLE 2 - Actualisation de l'enveloppe financière de l'opération

L'annexe 2 à l'avenant 2 au contrat de mandat relative à l'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire est modifiée comme suit :

Nature des dépenses	Montant €HT Avenant 2 (valeur octobre 2015)	Montant €HT Avenant 3 (valeur octobre 2015)
Prestations liées à l'investissement (dont rémunération mandataire)	3 400 000	4 300 000
Prestations intellectuelles	4 000 000	4 450 000
Acquisitions foncières	1 000 000	2 600 000
Déviations de réseaux	0	600 000
Conception et Réalisation (hors charges de Maintenance)	27,1 - 43,3M	63 340 000
Opérations d'accompagnement	2,3 - 2,7M	3 520 000
Provisions pour aléas	3,6 - 5,8M	3 600 000
Sous Total	41,4 - 60,2	-
Incidence évolution localisation stations	2,6 - 2,8M	-
Total Opération euros HT (Hors foncier et systèmes)	44-63M	82 410 000

ARTICLE 3 Rémunération du mandataire

La rémunération du mandataire est modifiée afin de tenir compte des modifications de programme et notamment de l'ajout du parc relais Oncopole au programme des opérations d'accompagnement ainsi que de l'allongement du planning de l'opération.

La rémunération du mandataire est augmentée de 462 116 €HT.

La rémunération du mandat passe ainsi de 2 659 309 €HT (valeur octobre 2015) à 3 121 425 €HT (valeur octobre 2015).

L'échéancier de rémunération du mandataire est modifié en conséquence. La décomposition forfaitaire modifiée en conséquence est jointe en Annexe 3 du présent avenant.

ARTICLE 4 Dispositions diverses

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant.

Fait à Toulouse, le

En un exemplaire original,

Pour Tisséo Collectivités

Pour Tisséo Ingénierie

Jean-Michel LATTES
Président

Francis GRASS
Président

D.2018.10.03.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

2 – RESEAU STRUCTURANT
2.1 – Téléphérique Urbain Sud : Approbation de la modification du programme de l'opération

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
sitprt			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine) a validé le programme de l'opération « Liaison UPS – Oncopole par mode téléporté » pour une enveloppe financière prévisionnelle de 44 millions d'euros HT (valeur 2010). La solution « 3S » était préconisée.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine) de cette opération.

En février 2013, Tisséo Collectivités a approuvé les principes d'organisation de la conception et de la réalisation de l'opération (délibération D.2013.02.21.6.1) et signé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de l'opération avec le groupement Ingérop / Cabinet E.R.I.C. / Cabinet Cabanes ainsi qu'un marché de d'architecte conseil avec le cabinet d'architecte anglais Wilkinson.

Il s'en est suivi la réalisation d'études préliminaires sur la base du design ambitieux (stations + pylônes) proposé par l'architecte conseil ; elles ont conduit à une estimation de l'opération de 97,8 M€ dont 80,6 M€ pour la part conception / réalisation.

Par délibération n°2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé une actualisation du programme du Téléphérique Urbain Sud reprenant les éléments de cadrage suivants :

- ouvrir sur les modes possibles sans se limiter au système 3S initialement prévu (ouverture vers la solution monocâble) ;
- intégrer le volet maintenance, dans la consultation des industriels, en complément de la conception et de la réalisation de l'infrastructure, avec l'objectif de maîtriser le coût global de possession ;
- ouvrir la possibilité d'extension du système téléphérique vers la ligne A, à Basso Cambo, et vers la 3^{ème} ligne de métro, à Montaudran, concrétisant ainsi le principe d'une « Ceinture Sud » repris dans le Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Par délibération n°2016.10.19.3.3 en date du 19 octobre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a acté du programme de réalisation du parc relais P+R en lien avec la station TUS Oncopole, pour un montant de 2,5 M€ HT (valeur juin 2016).

Par délibération n°2016.12.21.4.1 en date du 21 décembre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement d'entreprises POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI le marché de Conception Réalisation Maintenance, en confirmant le choix de la solution « 3S ».

Le choix de l'offre 3S économiquement la plus avantageuse, prenant en compte des réponses aux problématiques d'environnement et d'insertion des stations, notamment UPS, ainsi que l'intégration du P+R Oncopole à l'opération a conduit à une évolution de l'estimation du budget d'opération à 72,85 M€ HT.

Par délibération n°2017.11.22.2.3 en date du 22 novembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a acté le point d'information de Tisséo Ingénierie conduisant à implanter la station initialement prévu sur la parcelle du lycée Bellevue plus à l'Est de la route de Narbonne, côté UPS et l'opportunité en découlant de déplacer le garage atelier à UPS pour s'affranchir des potentiels risques liés au Plan de Prévention des Risques Inondation sur la zone Oncopole.

Accusé de réception en préfecture
091253100986-20181003-20181003-2-ID-DE
Date de télétransmission : 03/10/2018
Date de réception préfecture : 03/10/2018

Sur cette base, il a été demandé au groupement d'entreprises POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI, d'actualiser son offre qui a fait l'objet de négociations durant plusieurs mois.

A l'issue de ces négociations, il est donc proposé d'actualiser le budget du programme d'opération et le porter à un total de **82,41 M€ HT** (valeur octobre 2015) décomposé comme suit :

Budget Opération TUS	Programme 2015	Proposition
Acquisition Foncière	1,00	2,60
Déviations Réseaux	0,00	0,60
Conception / Réalisation (hors charges de Maintenance)	46,10	63,34
Opérations d'Accompagnement	2,70	3,52
Prestations Intellectuelles	4,00	4,45
Prestations liées à l'investissement (dont rémunération SMAT)	3,40	4,30
Provision pour aléas	5,80	3,60
Total en M€ valeur oct. 2015	63,00	82,41

Par ailleurs, il est précisé qu'à ce jour, le financement du projet Téléphérique Urbain Sud s'appuie sur les subventions estimées à **11,8 M€**, décomposées comme suit :

- l'aide de l'Etat, au travers du Pacte Métropolitain d'Innovation signé en novembre 2017 entre le Premier Ministre et le Président de Toulouse Métropole, pour un montant alloué à l'opération TUS de **5,2 M€** ;
- l'aide de l'Union Européenne, dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées Garonne sur la période 2014-2020, estimée à **6,6 M€**, sur la base du montant inscrit par la Région Occitanie au titre de la subvention globale FEDER.

La charge nette d'investissements pour Tisséo Collectivités serait ainsi de 70,61 M€ HT.

Par ailleurs, la période de concertation et la nécessité de reprendre les études pour intégrer les modifications précédemment citées, ont amené Tisséo Ingénierie à recalculer le planning projet dont les prochains principaux jalons seront les suivants :

- | | |
|---|-----------------|
| • Approbation du dossier d'enquête publique | CS octobre 2018 |
| • Enquête publique | février 2019 |
| • Déclaration de projet | CS juillet 2019 |
| • Démarrage des travaux | été 2019 |
| • Mise en service du TUS | fin 2020 |

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adopter ces éléments modificatifs du programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud, afin de les intégrer dans le dossier de l'enquête publique qui va prochainement être lancée.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour un budget de 82,41 M€ (valeur octobre 2015) et une mise en service prévue fin 2020.

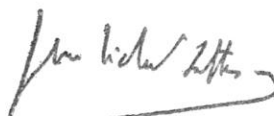
ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2018 et suivants de Tisséo Collectivités

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

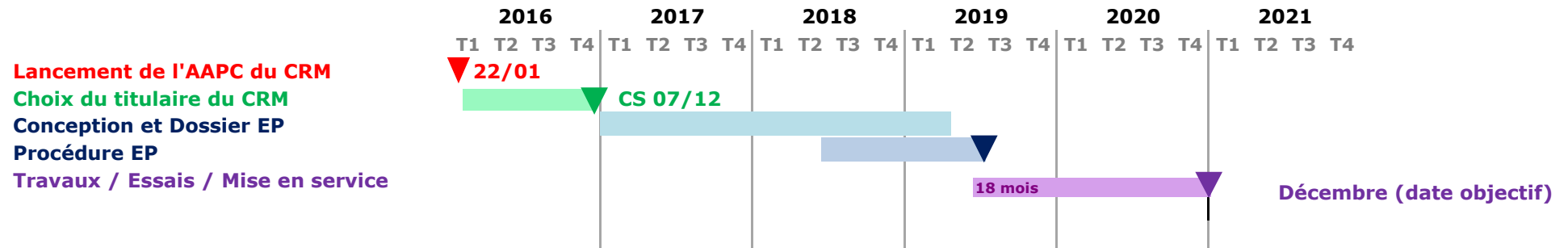
Pour extrait conforme,

Le Président,

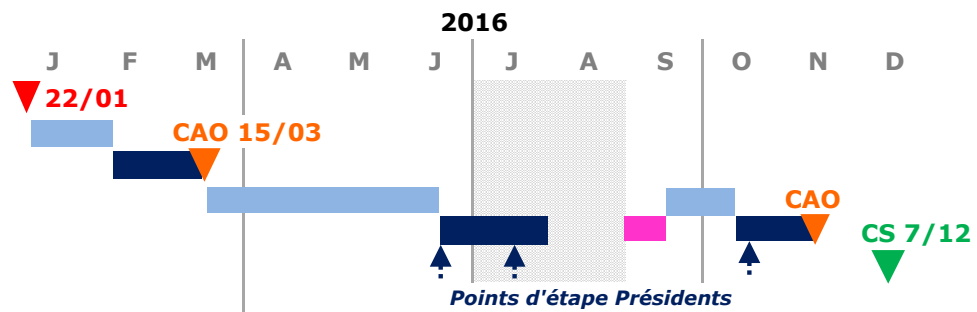


Jean-Michel LATTES

Annexe 2 - Calendrier prévisionnel Avenant 3 Mandat Téléphérique Urbain Sud



Lancement de l'AAPC du CRM
Constitution des Candidatures
Analyse des Candidatures + Finalisation DCE
Constitution des Offres
Analyses des offres / Négociation
Attribution du marché



AEROTRAM - Planning Enveloppe pour la procédure DUP

HYPOTHESES

- Dossier d'étude d'impact réalisé par titulaire CRM
- Cadrage Préalable déjà réalisé
- A adapter selon les contraintes de calendrier (Dates CS, vacances, périodes électorales, ...)

